

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Chambre d'agriculture de la Gironde - Etude complémentaire - Participation financière - Décision - Autorisation.

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 22 février 2008, le Conseil de Communauté a autorisé une participation de notre établissement au financement d'une étude de faisabilité d'un nouvel abattoir, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre départementale d'Agriculture.

L'étude confiée au Cabinet Adiv Développement a associé l'ensemble des collectivités concernées, la CUB, le Conseil Général et le Conseil Régional, et également les opérateurs.

Les conclusions ont été présentées le 2 juillet aux opérateurs. Elles ont été examinées le 8 juillet par le Comité de Pilotage de la CUB d'une part et par les membres de la Commission Economie, du Conseil d'Exploitation et de la Commission Consultative des Abattoirs d'autre part puis communiquées le 17 juillet au Bureau de la CUB.

Il est rappelé que cette étude a fait apparaître un coût prévisionnel de **4,571 M€ H.T.** (**7,731 M€ H.T.** avec les équipements complémentaires) pour la construction d'un abattoir de 3 100 tonnes, sans prendre en compte le coût du terrain (estimation : 700 000 € pour 2 hectares).

Malgré l'hypothèse d'une subvention publique (plafonnée à 32%), ce projet n'a pas entraîné l'adhésion des opérateurs susceptibles de s'engager dans cette opération. Les autres solutions évoquées (avec notamment la prise en charge de la construction de l'immeuble par le secteur public et du process par les opérateurs) ne permettaient pas d'atteindre l'équilibre des comptes.

Dans ces conditions, et à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, il est envisagé de réaliser une étude complémentaire, qui permettrait aux collectivités concernées de disposer de tous les éléments nécessaires à la prise d'une décision, au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Cette étude complémentaire permettra :

- d'évaluer les démarches à mettre éventuellement en œuvre pour permettre aux usagers de transférer leur activité, dans l'un des abattoirs du Nord de l'Aquitaine (Bazas, Bergerac et Villeneuve sur Lot).
- d'élaborer un plan de financement optimisé pour la construction d'un abattoir privé de 600/800 tonnes par an.
- d'apprécier la faisabilité technique de l'adaptation de l'abattoir de Bazas à de nouveaux besoins (transfert d'une partie du tonnage réalisé à Bordeaux).

Les résultats de cette mission, dont le montant prévisionnel est de 16 026,40 € TTC, devraient être connus fin janvier 2009. Le plan de financement global est de 20 226,40 € TTC.

La Chambre d'Agriculture a sollicité la participation de la Communauté Urbaine, mais aussi du Conseil Général et du Conseil Régional, pour participer, à hauteur de **5 342 € TTC**, eu égard à l'intérêt que présente cette étude, par rapport à l'exercice de sa compétence abattoir marché.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **DECIDER**, par l'attribution à la Chambre Départementale d'Agriculture, d'une subvention d'un montant forfaitaire de 5 342 € TTC, de participer au financement d'une étude complémentaire, pour rechercher des solutions alternatives, à la libération annoncée du site actuel de l'abattoir de Bordeaux
- **AUTORISER** M. le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette subvention, et en particulier la convention ci-jointe.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours au chapitre 20, article 20417, sous fonction 92, CRB D100, qui sera abondé dans le cadre d'une décision modificative à venir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2009

M. CLAUDE SOUBIRAN